



COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE (CDCPP)

CDCPP (2013) 20

Strasbourg, le 24 mai 2013

**2^{ème} réunion
Strasbourg, 27-29 mai 2013**

PROPOSITION D'UN PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-2015

DOCUMENT POUR DISCUSSION

Point 4.2 du projet d'Ordre du Jour

- Le Comité est invité à prendre note des informations fournies et de faire des commentaires sur le programme de travail 2014-2015.

INTRODUCTION

Dans le document **CM(2013)47 rev** – Priorités pour 2014-2015 et leurs implications budgétaires – (voir l'annexe 1), le Secrétaire Général présente ses propositions au Comité des Ministres en vue de guider l'élaboration du Programme et du Budget du prochain biennium. Les paragraphes grisés de l'annexe (voir pages 14 à 16) présentent un intérêt pour le CDCPP.

Le projet suivant de « Programme de travail 2014-2015 », qui a été établi par le Secrétariat, tient compte des priorités du Secrétaire Général, ainsi que des résultats des activités du CDCPP et des orientations établies par la 10^e Conférence des ministres de la Culture, Moscou, 15-16 avril 2013. Le projet de « Programme de travail 2014-2015 » comprend le projet ci-dessous de cadre opérationnel et les propositions d'activités qui figurent dans les tableaux. Ces propositions d'activités contribuent à la réalisation des deux programmes pour 2014-2015, à savoir : « *Valoriser la culture, le patrimoine et le paysage* » et « *Construire un avenir démocratique sûr* ».

CADRE OPÉRATIONNEL

Contexte

La crise économique est un argument qui est souvent avancé pour restreindre les droits de l'homme, ce qui met à rude épreuve la crédibilité des institutions politiques et des systèmes de gouvernance. La désillusion politique réduit la légitimité publique de la prise de décisions et des instances démocratiques. La rareté des ressources publiques accentue les inégalités de revenus dans la société, ce qui pèse en conséquence de plus en plus sur la cohésion sociale et territoriale. La mondialisation, tout en offrant des possibilités inédites, génère également de nouvelles vulnérabilités au sein des différents groupes de la société européenne mais aussi entre eux, ce qui crée des tensions sur les populations, et parfois influence les migrations.

L'évolution des sociétés détermine les besoins en termes de modèles démocratiques pour renforcer l'efficacité et la transparence de la gouvernance et veiller à ce qu'elle s'appuie sur des institutions plus performantes et des partenariats publics et privés dynamiques. Le Conseil de l'Europe prend ses responsabilités à cet égard pour :

- répondre aux besoins accrus de justice et résoudre les tensions croissantes entre les individus ou les groupes d'individus et l'État, mais aussi entre les droits individuels et les droits collectifs ;
- encourager la culture démocratique et la bonne gouvernance en se fondant sur la protection et la promotion des droits de l'homme, des institutions et des mécanismes démocratiques, de la prééminence du droit, du respect des droits des minorités et de la tolérance ;
- promouvoir un modèle de société axé sur l'inclusion, et en particulier sur la participation des catégories sociales précaires de la population, comme les migrants, les jeunes, les pauvres, les personnes âgées ;
- favoriser la mise en place d'un modèle « post-croissance » en Europe, qui garantisse un juste équilibre entre la croissance économique, le bien-être social et la durabilité de l'environnement, et un État efficace offrant des libertés individuelles et une identité culturelle fondée sur la tolérance et le respect de la diversité.

La stratégie de la Direction et de la Direction générale dans son ensemble repose sur l'idée que la réussite du « vivre ensemble » et le renforcement de la participation peuvent encourager la mise en place de tels modèles nouveaux pour nos sociétés en évolution rapide. A cet égard, la « gestion de la diversité » est essentielle pour le Conseil de l'Europe. La diversité constitue la richesse d'une société et stimule les processus novateurs de développement. L'enjeu consiste à reconnaître les possibilités offertes par la diversité pour garantir une évolution positive de la société en fonction des besoins des nouveaux contextes culturels qui se mettent en place. La révolution actuelle des nouvelles technologies, à savoir la numérisation, offre dans ce contexte aux citoyens des *possibilités* énormes, mais soulève aussi des *enjeux* considérables.

La Direction générale de la démocratie (DGII) est la mieux placée et la mieux équipée pour apporter une réponse convaincante à ces défis. Au sein de la DGII, la Direction de la gouvernance démocratique a été mise en place pour cibler davantage ses *acquis* et ses points forts, notamment dans les domaines de la culture, du patrimoine culturel et du paysage.

La valeur ajoutée du Conseil de l'Europe

Les compétences de la Direction ont été forgées par des décennies de suivi et de mise en œuvre des Conventions européennes, qui servent de références européennes communes eu égard à la culture et au patrimoine : en premier lieu, la Convention culturelle européenne (1954), qui offre un cadre général à la coopération intergouvernementale, a apporté au fil des décennies la preuve de son utilité en tant qu'instrument général et flexible et a permis de répondre aux besoins des Etats membres en termes de développement. Dans le domaine du patrimoine, les Conventions de Grenade (1985) et de La Valette (1992) contribuent grâce à la notion de « conservation intégrée » à harmoniser les aspirations d'amélioration du cadre de vie avec les principales composantes de l'identité européenne ; la Convention européenne du paysage (Florence, 2000) élargit l'approche intégrée du Conseil de l'Europe en prenant en considération les contextes culturels dans leurs dimensions géographiques et territoriales ; la plus récente, qui est la Convention-cadre de Faro (2005), propose une nouvelle utilisation plus ambitieuse des références existantes en plaçant les êtres humains au centre des processus d'amélioration et des mécanismes de cohésion sociale. La Convention européenne sur la coproduction cinématographique et la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel viennent compléter l'*acquis* juridique dans ce domaine.

Les questions relatives à la gestion urbaine et au développement territorial constituent un autre axe de travail du Conseil de l'Europe, qui propose dans ce domaine également une convergence unique entre les secteurs économique, social, culturel et écologique et les divers acteurs qui participent à la transformation du cadre de vie. Ses activités se sont concentrées sur l'assistance sur le terrain dans les Etats membres afin d'étudier et d'expérimenter des solutions originales favorisant l'application de ses principes, et ces travaux lui ont apporté une expertise internationalement reconnue.

Au fil des ans, le Conseil de l'Europe a examiné les questions de l'accès et de la participation à la culture, tout en approfondissant ses connaissances sur le rôle de la culture en tant que véritable ressource permettant de réinventer l'Europe sur les plans à la fois économique et social et en répondant aux besoins en termes de synergies intersectorielles et de planification intégrée – qui reflètent les effets positifs avérés de la culture dans des domaines tels que la santé, l'environnement et la sûreté, outre sa contribution non négligeable à la croissance économique.

L'évolution et le renforcement des activités du Conseil de l'Europe dans ces domaines ont largement anticipé les nouveaux enjeux de nos sociétés au fil des ans, et offrent aujourd'hui des possibilités considérables pour agir dans le contexte de la crise qui secoue l'Europe. Dans le même temps, l'expérience incontestée de l'Organisation doit sans cesse être mise à jour. Les délibérations et les recommandations de la 10^e Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe donnent des indications claires à cet égard.

Activités

Les activités de 2013 font actuellement l'objet de légères modifications en vue de renforcer leur complémentarité ; la meilleure façon de les présenter est par fonction :

- Principes et valeurs : utiliser des références européennes communes telles qu'élaborées dans le cadre de l'*acquis* des Conventions du Conseil de l'Europe.
- Politiques et stratégies : fournir des orientations pour garantir la cohérence des législations et des politiques avec les valeurs et principes européens, y compris en ce qui concerne les nouveaux grands enjeux, et diffuser les expériences positives et les bonnes pratiques.
- Action sur le terrain : aider/guider les Etats membres dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les valeurs et les principes du Conseil de l'Europe, et multiplier les possibilités d'expérimenter les méthodes novatrices et d'en faire la démonstration.

Les activités prévues en 2014-2015 prendront en considération cet ensemble de principes directeurs, d'approches novatrices et de coopération directe, en mettant en avant leur contribution à la démocratie.

Résultats attendus

Les domaines de compétences spécifiques dans lesquels le Conseil de l'Europe a acquis une expertise reconnue sont les villes interculturelles, les quartiers, les cités historiques, les zones péri-urbaines et les territoires (soit des lieux de vie quotidiens). Ceux-ci sont particulièrement valorisés parce que c'est à leur niveau que se produiront les futures améliorations sur la base de la gestion de la diversité, du développement local, de l'amélioration de la qualité de vie et de la durabilité accrue des collectivités. La contribution de la Direction défendra l'idée d'une « culture ouverte, participative et démocratique », d'une « culture urbaine » et d'un processus de « territorialisation » (stratégie au niveau local) répondant aux aspirations du 21^e siècle.

Une gestion des collectivités aussi respectueuse que possible des intérêts à long terme des citoyens est une exigence démocratique qui incite le Conseil de l'Europe à :

- appliquer à l'élaboration des politiques la notion du « vivre ensemble dans la diversité » en adoptant des approches novatrices et convaincantes, y compris en exploitant les possibilités offertes par la numérisation ;
- définir des indicateurs de l'impact des activités culturelles sur la démocratie ;
- mettre en place une plateforme pour la coopération et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques à l'intention des responsables politiques, des professionnels et de la société civile à propos des conséquences de la numérisation pour la culture, et pour examiner les orientations européennes communes qui favorisent la gouvernance démocratique de la culture ;
- modifier les modèles de gouvernance urbaine et territoriale ;
- contribuer à la création d'un modèle de culture démocratique et de démocratie culturelle qui sous-tende les institutions et associe la société civile et les citoyens à tous les niveaux de discussion et de prise de décisions concernant les processus de transformation des contextes culturels et du cadre de vie.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL 2014-2015

Programme : Valoriser la culture, le patrimoine et le paysage

FONCTIONS	BUTS	TYPE D'ACTIVITÉ*	RÉSULTATS ATTENDUS
Principes et valeurs	<p>Promouvoir les normes et les principes du CdE conformément à ses priorités et à l'évolution des sociétés.</p> <p>Mettre en place une plateforme et un cadre politiques paneuropéens pour valider les expériences positives.</p>	<p>* des types d'activités spécifiques sont cités en exemple pour illustrer la typologie des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de nouvelles recommandations fondées sur les résultats des actions sur le terrain et les expériences avec les organisations partenaires et définition de nouvelles normes ou actualisation des normes existantes - Organisation de manifestations paneuropéennes et nationales pour promouvoir la signature et/ou la ratification des Conventions de Faro et de Florence - Mise en place de plateformes sectorielles où les questions relatives à la mise en œuvre de chaque convention (Faro, Grenade, Florence) sont examinées et où la convergence des actions menées est encouragée - Coopération avec les réseaux existants de professionnels/hauts fonctionnaires en vue d'améliorer l'efficacité et la pertinence des conventions - La Convention européenne sur la Co-production cinématographique est révisée avec l'aide d'un groupe d'experts nationaux spécialistes des traités internationaux relatifs au secteur audiovisuel 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance qu'ont les Etats membres des enjeux des diverses conventions - Harmonisation des approches de l'interprétation et de la mise en œuvre des diverses conventions et renforcement de la sécurité juridique - Faciliter l'accès et la participation des citoyens au patrimoine culturel et naturel ainsi qu'aux valeurs qu'il représente - La co-production cinématographique s'adapte et bénéficie des nouvelles technologies numériques et des nouvelles possibilités découlant de la mondialisation
Politiques et stratégies	<p>Fournir des orientations aux institutions et aux partenaires nationaux des Etats membres pour garantir la cohérence des législations et des politiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une assistance législative est fournie aux Etats membres par l'intermédiaire de la Cellule internationale d'appui législatif - Définition d'indicateurs de la valeur économique et sociale du patrimoine et du paysage (HEREIN, ELCIS) - Élaboration de directives pour encourager le développement de cadres de vie solidaires - Création de groupes de réflexion sur des questions thématiques transversales relatives à la culture, au patrimoine et au paysage, qui discernent les questions prioritaires et rendent leurs conclusions. <p>Sous réserve d'une décision spécifique du Comité des Ministres à la suite de la conférence ministérielle de Moscou :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une plateforme d'échange pour les responsables politiques, les professionnels et les représentants de la société civile sur les conséquences de la numérisation pour la culture - Élaboration d'un projet de directives et/ou d'orientations - Définition d'indicateurs de l'impact des activités culturelles sur la démocratie et de la rentabilité économique du financement de la culture 	<ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation des législations et pratiques nationales avec les normes européennes - Création de synergies entre le Réseau européen du patrimoine et la conférence de la Convention européenne du paysage, et renforcement de leur efficacité - Recensement des meilleures pratiques relatives au cadre de vie des citoyens et à l'amélioration de leur qualité de vie <ul style="list-style-type: none"> - Les Etats membres tirent parti des expériences des uns et des autres dans le domaine des politiques relatives à la numérisation de la culture - Harmonisation des approches des Etats membres dans ce domaine - Accès garanti des citoyens à la culture numérique

<p>Actions sur le terrain</p>	<p>Soutenir les efforts des Etats membres visant à mettre en œuvre des normes et des politiques européennes.</p> <p>Fournir une assistance pour expérimenter et faire la démonstration des approches novatrices et des modèles intégrés de développement.</p>	<p>Europe du Sud-Est</p> <p>Achèvement du Programme conjoint UE/CdE « Processus de Ljubljana II – Réhabiliter notre patrimoine commun » (Albanie, Bulgarie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie, Roumanie, « ex-République yougoslave de Macédoine » et Kosovo*) et :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolidation du cadre opérationnel pour l'élaboration d'une stratégie de réhabilitation - Intégration et consolidation des pratiques en la matière dans des structures de gestion nationales et régionales - Définition de directives et/ou de recommandations relatives au financement, à la valeur du patrimoine pour le développement économique et la qualité de vie et à l'intégration de la réhabilitation du patrimoine dans les stratégies de planification et les politiques de développement durable des secteurs privé et public - Proposition d'indicateurs de la « culture du développement » <p>Poursuite du Programme conjoint UE/CdE « Soutien à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo* » par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la mise au point définitive des projets de patrimoine dans toutes les régions du Kosovo* - de l'élaboration d'un programme global d'éducation au patrimoine et à la diversité - des actions entreprises par la communauté patrimoniale du Kosovo* <p>Mise en œuvre de projets pilotes de développement local (LDPP) en Bulgarie, en Croatie, à Chypre, au Monténégro, en Serbie, en Roumanie et dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine » par le biais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'adoption de diagnostics territoriaux et de stratégies de développement régional dans les pays participants - de l'adoption par les commissions interministérielles du projet de développement territorial à long terme et de l'exécution des investissements prioritaires - de l'institutionnalisation du modèle de LDPP, qui inscrit la méthodologie pertinente dans les politiques sectorielles et les procédures de planification à l'échelle nationale - du lancement de 3 nouveaux projets pilotes - de l'élaboration et de la diffusion de directives sur les projets axés sur le patrimoine en faveur du développement territorial <p>Caucase du Sud-Est et région de la mer Noire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des législations et des pratiques de réhabilitation en vue de prendre en considération les résultats du programme - Renforcement de la coopération régionale pour permettre aux Etats participants d'échanger en permanence leurs expériences et d'approfondir leur approche de la réhabilitation et du développement socioéconomique - Tous les Etats membres du Conseil de l'Europe ont accès aux conclusions des programmes et en tirent parti <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la maîtrise locale et centrale des processus relatifs à la gestion et à la planification du patrimoine au Kosovo* <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de l'impact des projets LDPP et analyse et diffusion des avantages des approches axées sur la collectivité et définies sur la base des besoins locaux - Les Etats membres comprennent la valeur des projets fondés sur le patrimoine en faveur du développement économique et social du pays

* « Toute référence au Kosovo dans le présent document, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo. »

		<p>Mise en œuvre du Programme conjoint UE/CdE « Stratégies urbaines axées sur les collectivités dans les villes historiques » (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine et Belarus) grâce à l'expertise et à l'assistance fournies eu égard :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au recensement des villes pilotes (sites) - à la définition de stratégies d'intervention - à l'exécution initiale de projets de revitalisation du patrimoine comme moyen de mettre en œuvre des projets urbains dans les villes pilotes - à la création de partenariats entre les ministères et les villes dans le domaine du développement urbain <p>Assistance technique post-catastrophe à la municipalité de Lorca (Espagne) comprenant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place d'ateliers pour les citoyens - la définition, par le biais de débats civiques, d'une stratégie visant à reconstruire les zones détruites et à réutiliser les bâtiments historiques - la coordination des services municipaux en vue d'adopter des approches harmonisées du processus de réhabilitation et de la modification du cadre juridique <p>Futurs développements</p> <p>Le Programme de coopération et d'assistance techniques aide les autres Etats membres en organisant des missions d'experts, en évaluant les besoins et en fournissant des conseils stratégiques et juridiques sur la conservation intégrée du patrimoine culturel et l'application des Conventions de Florence et de Faro.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les villes participantes tirent parti de l'expérience des villes européennes et de leur expertise en matière de revitalisation des sites urbains - Mise en avant des résultats obtenus dans les villes pilotes pour servir d'exemples et encourager le débat et les discussions dans d'autres villes historiques rencontrant des difficultés analogues de développement. - Démonstration de la valeur du patrimoine dans les processus de développement, surtout quand il s'inscrit dans des approches axées sur la collectivité et définies sur la base des besoins locaux - Élaboration de directives pour encourager d'autres villes historiques dans les Etats membres à appliquer la méthodologie du projet. <ul style="list-style-type: none"> - La réorganisation de l'espace et les interventions de réhabilitation/reconstruction correspondent dans une grande mesure aux points de vue des citoyens - Les travaux des services municipaux tirent parti de la participation des citoyens - Renforcement de la démocratie locale - Amélioration de la durabilité de la réhabilitation et des politiques foncières <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation de la législation et de la pratique des Etats membres dans le domaine de la conservation intégrée du patrimoine culturel et naturel avec les normes européennes - Amélioration de la qualité de vie des citoyens conformément aux modèles de conservation du patrimoine et de politiques du paysage prévus dans les principales conventions du Conseil de l'Europe
--	--	--	---

<p>Base de connaissances</p>	<p>Mettre en place des systèmes d'information pour assurer le suivi des Conventions, stratégies et bonnes pratiques du CdE concernant le patrimoine culturel et naturel. Fournir une assistance pour le contrôle des processus et la définition des indicateurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise au point du système d'information HEREIN au sein d'une base de connaissances pour le Réseau européen du patrimoine. - Publication de rapports sur l'évaluation du patrimoine et les interventions sur le terrain. - Des enquêtes ad hoc fournissent des informations générales sur des questions spécifiques ou des données utiles aux indicateurs définis. - Le Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe/CultureWatchEurope devient un système d'information global contenant des données sur les effets socioéconomiques de la culture. - Achèvement du système d'information sur la Convention européenne du paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les Etats membres et les Parties aux diverses conventions tirent parti des connaissances complémentaires qui sont rassemblées et systématisées par le biais des systèmes d'information, et ajustent leurs stratégies en conséquence - Amélioration de la qualité de vie des citoyens grâce à une meilleure adéquation des politiques nationales avec les normes européennes
<p>Sensibilisation et participation</p>	<p>Organiser des manifestations et définir des outils pour promouvoir les mesures prises par le CdE et les pays en vue de renforcer la visibilité et la participation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un portail commun pour le Réseau européen. - Création d'un groupe de volontaires européens participant à l'organisation de manifestations conjointes sur le patrimoine. - Ouverture de la procédure de sélection pour le Prix du paysage 2015. - Lancement d'une campagne de communication sur les objectifs et les valeurs de la Convention de Faro en vue d'encourager de nouvelles signatures 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la dimension européenne du patrimoine, et donc de l'identité européenne des citoyens. - Valorisation de la diversité comme un atout pour les pays européens.

Programme : Construire un avenir démocratique sûr			
FONCTIONS	BUTS	TYPE D'ACTIVITÉ	RÉSULTATS ATTENDUS
Élaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques	<p>Soutenir les efforts des États membres visant à appliquer les normes européennes à leurs stratégies de gestion de la diversité et d'intégration des migrants et des minorités. Fournir une assistance pour l'expérimentation, au niveau local, des méthodes novatrices et des modèles d'action intégrés et pour leur transposition au plan national.</p>	<p>60 villes européennes appartenant au Réseau des villes interculturelles reçoivent un ou plusieurs des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assistance à la définition d'une stratégie : études d'experts, examens par les pairs, échange multilatéral de connaissances (séminaires thématiques) et diffusion de bonnes pratiques (site Web, bulletins d'information en ligne, rapports thématiques) ; - évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies interculturelles sur la base de l'indice des villes interculturelles, conseils et le cas échéant accès aux villes « modèles » pour encourager l'avancement des travaux ; - soutien méthodologique visant à associer plus efficacement les citoyens à la définition des stratégies. <p>Au moins six nouvelles villes rejoignent le réseau (à la suite de réunions bilatérales et de visites, de la participation à des manifestations dans des villes internationales, de la coopération avec d'autres réseaux et organisations) et adoptent le modèle d'orientation interculturelle.</p> <p>Le transfert de connaissances entre les « villes interculturelles » au sein du même pays est facilité grâce à l'établissement de contacts et à la création de partenariats avec les organisations nationales compétentes.</p> <p>Conception et expérimentation d'outils servant à mesurer l'impact des politiques interculturelles dans certains domaines (par exemple vie économique et marché du travail, urbanisme, culture et sport, éducation, etc.).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les villes tirent parti de stratégies interculturelles globales - De nouvelles approches nationales de l'intégration interculturelle sont mises au point d'après l'expérience acquise par les villes - Renforcement de la participation des citoyens et amélioration de la qualité de la démocratie locale - Les villes ont la capacité d'évaluer l'impact de leurs stratégies relatives à la diversité et de les ajuster en fonction des résultats de leur auto-évaluation.

CM(2013)47 rev 26 avril 2013¹

1169 Réunion, 30 avril 2013

1 Questions générales

1.6 Priorités pour 2014-2015 et leurs implications budgétaires

Propositions du Secrétaire Général

I. LES PARAMÈTRES DU NOUVEAU PROGRAMME ET BUDGET POUR LE BIENNIUM 2014-2015

1. Pour l'élaboration du Programme et du Budget du prochain biennium, le Secrétaire Général capitalisera sur **l'ensemble d'atouts unique** du Conseil de l'Europe, à savoir sa plateforme paneuropéenne de coopération et de dialogue et le caractère intégré de sa dimension opérationnelle qui va de l'action normative, au monitoring et à l'assistance.
2. Le Programme et le Budget seront structurés autour des trois piliers opérationnels existants *Droits de l'homme, État de droit et Démocratie* et du pilier de soutien regroupant les *Organes directeurs, Services généraux et autres*. A plus long terme, l'accent sera mis sur le renforcement des piliers opérationnels.
3. Le point de départ sera **la contribution des trois piliers opérationnels à la réalisation du but fondamental** énoncé dans le Statut du Conseil de l'Europe et, à ce titre, ils seront traités **sur un pied d'égalité**.
4. La question de **l'impact, de l'efficacité et de la valeur ajoutée** des programmes du Conseil de l'Europe concernera les trois piliers.
5. Outre les priorités actuelles, notamment le rôle central du système de la Convention européenne des droits de l'homme, le Secrétaire Général propose comme priorités pour le prochain biennium **quatre points focaux** - liés aux défis qui se posent actuellement en Europe :
 - **la lutte contre la corruption** et d'autres formes d'abus de pouvoir, en promouvant l'efficacité et l'indépendance de la justice, la liberté d'expression et l'efficacité des institutions démocratiques ;
 - **la lutte contre l'intolérance et le discours de haine**, en combattant toute forme d'extrémisme et de violence, et en construisant une culture de tolérance ;
 - **la protection des minorités et des groupes vulnérables**, avec au centre de cette action les travaux concernant les Roms ;
 - **la consolidation de l'espace juridique du Conseil de l'Europe**, en s'attachant spécifiquement à l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme

¹ Ce document a été classé en diffusion restreinte jusqu'à la date de son examen par le Comité des Ministres.

et en menant en outre des activités concernant les zones de conflits gelés ou de longue durée ainsi que les régions du voisinage du Conseil de l'Europe.

6. **La nature coordonnée et intégrée** de l'action du Conseil de l'Europe sera renforcée, en particulier par le recours à des plans d'action pour des activités de coopération. Les conclusions des mécanismes de monitoring et d'évaluation seront mieux exploitées pour en accroître l'impact. Des activités normatives ciblées visant à traiter de nouveaux défis seront menées si elles sont jugées nécessaires.
7. Les méthodes de travail continueront à être améliorées, avec notamment un **renforcement de la culture de l'évaluation**. La **décentralisation sur le terrain** de la mise en œuvre des programmes de coopération se poursuivra, notamment par le biais de programmes conjoints avec l'Union européenne. Une **approche transversale** sera appliquée lorsque cela est jugé pertinent.
8. Le passage réussi à un cycle biennal a créé une dynamique nouvelle pour l'Organisation. Il conviendra cependant de tirer des enseignements du premier Programme et Budget biennal. Le passage en revue de la structure des comités intergouvernementaux est l'un des domaines auquel il faudra consacrer une attention particulière, la participation active des ministères spécialisés étant l'un des atouts principaux de l'Organisation, qui doit être préservé et développé.
9. Enfin, les partenariats avec d'autres **organisations internationales** – notamment l'Union européenne, l'ONU et l'OSCE – ainsi qu'avec la société civile continueront à être consolidés.
10. Sur cette base, les priorités opérationnelles du Secrétaire Général pour le prochain biennium sont exposées ci-après.
11. Le Secrétaire Général entend, pour mener à bien ces priorités, dégager des économies dans des domaines où des réductions ne pénalisent pas la mission essentielle de l'Organisation. Des économies seront aussi réalisées en **identifiant des synergies** et en ciblant les **activités ayant un impact moindre** et en **évitant les doublons**. Les dépenses administratives feront l'objet d'une attention particulière afin de réduire la bureaucratie et de simplifier les tâches de routine dans ce domaine. **L'Organisation fera des efforts importants pour faire face aux contraintes budgétaires majeures du prochain biennium, non seulement en termes d'identification d'économies pour renforcer des secteurs prioritaires, mais aussi pour absorber l'inflation sur les dépenses.**
12. Dans le même temps, le Secrétaire Général s'est engagé à **maîtriser les dépenses de personnel** et à maintenir la **tendance à la baisse du ratio dépenses de personnel/dépenses opérationnelles**.

II. LES PRIORITES

a. Droits de l'homme

13. **La protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales**, y compris les **droits sociaux**, demeureront prioritaires dans ce pilier. Ces objectifs seront mis en œuvre grâce aux lignes de programme regroupées en trois secteurs : *Protection des droits de l'homme*, *Promotion des droits de l'homme* et *Garantir les droits sociaux*.

Protection des droits de l'homme

14. La Cour européenne des Droits de l'Homme continuera à jouer un rôle central. L'accent continuera de porter sur le renforcement de l'efficacité du système de la CEDH. Dans ce cadre, la surveillance de l'exécution des arrêts, les suites données à la Déclaration de Brighton et l'application des normes de droits de l'homme aux niveaux national et européen demeureront prioritaires, notamment par le biais d'activités ciblées de consolidation des capacités (coopération ciblée, Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit (Programme

HELP), coopération avec des organismes de défense des droits de l'homme), ainsi que le Comité européen pour la prévention de la torture (CPT).

15. Au cours du biennium, la ligne de Programme *Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen* continuera à intégrer une dimension transversale en ciblant la protection des droits de l'homme face aux défis sociétaux actuels (sociétés culturellement diverses, responsabilité sociale des entreprises, impact de la crise économique et questions relevant des situations d'extrême pauvreté). La coopération avec l'Union européenne et d'autres partenaires continuera à jouer un rôle essentiel à cet égard.

Promotion des droits de l'homme

16. La promotion des droits de l'homme couvrira **la lutte contre l'intolérance et la protection des minorités et des groupes vulnérables, notamment les Roms, ainsi que la lutte contre la violence à l'égard des femmes.**

17. Le Commissaire aux droits de l'homme continuera à jouer un rôle essentiel dans la promotion de la sensibilisation aux droits de l'homme et du respect de ces droits dans les Etats membres.

18. Le programme *Égalité et diversité* sera renforcé par redéploiement une fois en vigueur la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (prévu en 2014), et afin d'en assurer le suivi, notamment avec la mise en place d'un groupe d'experts indépendant (GREVIO) et d'un Comité des Parties. La Convention sera promue au travers d'activités de formation, de coopération et de sensibilisation. Une stratégie d'égalité entre les femmes et les hommes sera préparée et mise en œuvre avec des partenaires internes et externes et l'intégration de cette dimension dans les travaux de l'Organisation se poursuivra. Étant donné que le plan d'action 2006-2015 pour les personnes handicapées atteindra sa dernière année, l'accent sera mis sur son évaluation et les leçons à tirer pour l'élaboration de la Stratégie 2020 sur les personnes handicapées.

19. Les lignes de programme concernant le *Racisme et l'intolérance (ECRI)* et *Minorités - minorités nationales, langues régionales et minoritaires* – resteront une priorité en 2014-2015.

20. La ligne de programme *Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme* se concentrera sur les Roms. Les activités relatives aux migrants seront intégrées dans les activités sous les piliers opérationnels, le cas échéant ; les ressources allouées actuellement sous ce programme seront redéployées en partie aux activités Roms. Les activités du programme se concentreront sur la poursuite de la mise en œuvre de la déclaration de Strasbourg, l'objectif global étant de réduire l'écart entre la mise en œuvre des normes du Conseil de l'Europe et des instruments politiques pertinents et les réalités du terrain. Ceci sera fait notamment par des actions de renforcement des capacités, y compris par des formations et des échanges de bonnes pratiques et d'expériences impliquant les autorités nationales, régionales et locales dans les Etats membres, ainsi que l'Alliance des villes et des régions pour l'inclusion des Roms. Ces actions seront complétées par des activités visant à permettre aux Roms, à titre individuel, familial ou au niveau des communautés, de combattre la marginalisation sociale et l'exclusion et accéder à leurs droits. Les efforts se concentreront sur des solutions à long terme, notamment dans les domaines de l'éducation et de la lutte contre l'antitsiganisme.

21. Le travail sur la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015) continuera sous la ligne de programme *Droit des enfants*, en coopération avec des partenaires internes et externes. Le prochain biennium constitue en effet la deuxième phase de la stratégie et il se focalisera sur la mise en œuvre des normes existantes pour combattre la violence à l'égard des enfants (en particulier la violence sexuelle au travers de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels – Convention de

Lanzarote) ainsi que sur des services adaptés aux enfants et la participation des enfants. La Stratégie sur les droits des enfants pour 2016 et au-delà sera préparée.

Garantir les droits sociaux

22. Ce secteur conservera trois lignes de programmes : *Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale, Bioéthique - Groupe Pompidou* et la *Direction européenne de la qualité du médicament* (DEQM, Pharmacopée). Néanmoins, dans le cadre des efforts de l'Organisation pour recentrer ses activités opérationnelles, les activités du Budget Ordinaire dans le secteur de la santé publique seront arrêtées.

b. Etat de droit

23. Ce pilier continuera à être organisé autour de trois secteurs : *Justice, Normes et politiques communes* et *Menaces contre l'État de droit*. Il portera en priorité sur **la lutte contre la corruption** et d'autres formes de menaces contre l'État de droit par la promotion de l'efficacité et l'indépendance de la justice, de la liberté d'expression et des médias ainsi que de la **gouvernance de l'internet**. Il est rappelé que ce pilier attire une large part de ressources extrabudgétaires pour la consolidation des capacités par le biais d'activités de coopération. Les efforts déployés viseront en particulier à garantir la mise en œuvre efficace des normes et mécanismes existants ainsi que la consolidation de capacités, et le développement de normes et de politiques communes si nécessaire.

Justice

24. L'existence d'un pouvoir judiciaire fiable, efficace et indépendant est l'une des conditions de la lutte contre la corruption. Ce secteur continuera avec deux lignes de programme : la première, *Indépendance et efficacité de la Justice* se fondera sur l'apport de la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ) ainsi que celui des Conseils consultatifs de juges européens (CCJE) et de procureurs européens (CCPE). L'évaluation du fonctionnement des systèmes judiciaires, le renforcement du cadre législatif pertinent et la consolidation des capacités, la promotion des normes européennes et la mise en œuvre concrète des outils développés au sein de la CEPEJ seront poursuivis. En ce qui concerne la seconde ligne de programme, *Prisons et Police*, les instruments juridiques sur les prisons continueront à être développés et mis en œuvre, en particulier pour le personnel de l'Administration pénitentiaire et pour les services de probation.

Normes et politiques communes

25. Ce secteur sera maintenu avec ses trois lignes de programme : *Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes* et *Société de l'information et gouvernance de l'internet*. Les efforts déployés se concentreront en particulier sur le fonctionnement des institutions démocratiques et du droit électoral ainsi que sur la consolidation de l'espace juridique commun au niveau paneuropéen, notamment dans le domaine de la coopération juridique, des problèmes criminels et de la liberté d'expression et des médias.

26. En ce qui concerne la ligne de programme *Société de l'information et gouvernance de l'internet*, la priorité sera donnée à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur la Gouvernance d'internet et notamment le compendium des droits d'utilisateurs, la défense de la liberté d'expression et la sécurité des journalistes ainsi que la protection des données. L'action normative du Conseil de l'Europe dans ce domaine continuera à concentrer ses efforts sur la liberté d'expression, la liberté des médias et la protection des données. La mise en œuvre de ces normes sera promue par des activités de coopération qui ont une forte dimension « parties prenantes » et sont financées essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

Menaces contre l'Etat de droit

27. Au sein de ce secteur, une nouvelle ligne de programme intégrera la corruption et les autres menaces contre l'Etat de droit. La corruption affecte la confiance des citoyens envers l'Etat de droit et représente donc une menace importante pour la démocratie. Dans le cadre des travaux menés sur ce sujet, l'Organisation poursuivra une approche multidisciplinaire pour faire face au crime organisé, à la corruption, au blanchiment d'argent, au terrorisme, à la traite des êtres humains ainsi qu'à la cybercriminalité et la criminalité liée à la contrefaçon des produits médicaux. L'accent portera sur une mise en œuvre effective des normes existantes et sur le développement de la coopération. Durant le biennium, les travaux dans le domaine de la corruption viseront principalement à doter les États de capacités permettant de réduire le risque de corruption dans la justice, dans l'administration publique et la police, conformément aux diverses normes de l'Organisation et aux conclusions du GRECO. La coopération et l'assistance ciblée se concentreront sur les conflits d'intérêts, l'éthique, le financement des partis politiques et les techniques spéciales d'enquête dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. L'Organisation poursuivra ses partenariats actifs avec d'autres organisations internationales, notamment l'ONU, l'UNDOC, l'OCDE, le GAFI, l'UE, l'OSCE et l'OEA.

28. La ligne de programme *Sport et éthique* sera intégrée à ce secteur tant il est vrai que les questions de matchs arrangés, de violence et de dopage constituent aussi une menace contre l'Etat de droit. Il s'agira de promouvoir un sport propre, sans dopage ni violence, en s'appuyant sur les Conventions pertinentes du Conseil de l'Europe. Les activités seront mises en œuvre en partenariat avec d'autres organisations internationales comme l'Agence mondiale anti-dopage (AMA), l'UNESCO et l'UE, ainsi que des fédérations sportives comme l'UEFA. Une étude critique est en cours afin de vérifier si la Convention européenne sur la violence des spectateurs doit être revue et modernisée pour tenir compte des derniers développements et des bonnes pratiques. Les travaux sur une éventuelle Convention du Conseil de l'Europe contre la manipulation des résultats sportifs, et notamment les matchs arrangés se poursuivront sous l'égide de l'APES et en coopération avec les partenaires internes et externes.

c. Démocratie

29. Ce pilier fera l'objet d'un recadrage programmatique significatif pour exprimer plus clairement la mission du Conseil de l'Europe dans ce domaine et pour recentrer davantage ses activités. Un accent particulier sera mis notamment sur la promotion de la **bonne gouvernance** (y compris la réforme de l'administration publique et de l'assistance électorale) et le développement de **compétences démocratiques** dans l'éducation, la jeunesse et la société civile ainsi que le renforcement des compétences nécessaires pour gérer la diversité culturelle et parvenir à des sociétés socialement cohésives avec de fortes normes et pratiques démocratiques. Enfin, les Écoles d'Études politiques et le Forum mondial de la Démocratie de Strasbourg seront également prioritaires, ainsi que les contacts entre personnes par le biais de mesures de confiance dans les zones de conflits gelés ou de longue durée.

30. Ce pilier sera composé de trois secteurs thématiques : *Gouvernance et innovation démocratiques*, *Diversité et Participation*. Les trois secteurs ont un fort caractère transversal et contribueront à construire des **institutions démocratiques efficaces** et **promouvoir le respect de la diversité** à tous les niveaux, tout en combattant les menaces à l'encontre des valeurs communes défendues par le Conseil de l'Europe.

Gouvernance et innovation démocratiques

31. Ce secteur regroupe deux institutions – l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux – ainsi que trois lignes de programme : *Construire un avenir démocratique sûr*, *Bonne gouvernance* et *Promouvoir des compétences démocratiques*.

32. Dans le cadre de la ligne de programme *Construire un avenir démocratique sûr*, l'accent sera mis sur le renforcement des normes et des pratiques démocratiques et le développement de formes d'expression démocratique nouvelles et innovantes et de la participation, en partenariat avec tous les acteurs et les institutions du Conseil de l'Europe concernés. La ligne de programme comprend le Forum mondial de la Démocratie de Strasbourg, la société civile, le réseau des villes interculturelles et les Écoles d'Études politiques ainsi que les mesures de confiance. Ces dernières visent à promouvoir les standards du Conseil de l'Europe et internationaux dans les zones de conflits gelés ou de longue durée en favorisant les échanges entre les professionnels locaux et en fournissant un soutien technique et des conseils aux décideurs locaux.

33. Une Charte du Conseil de l'Europe pour la Démocratie, en tant que document de référence faisant autorité sur les principes et les exigences de la démocratie, sera préparée. Le Conseil de l'Europe occupe une place unique pour établir cette Charte, la démocratie étant au cœur de sa mission et aucune autre organisation n'ayant une expérience et une expertise comparables. La Charte se fonderait sur ces acquis et servirait de document de référence pour les travaux futurs de l'Organisation.

34. En ce qui concerne la *Bonne gouvernance*, le programme vise à assister les Etats membres à renforcer la gouvernance à tous les niveaux en se basant sur la transparence, la responsabilité et l'inclusion. Il favorisera la promotion des normes et des bonnes pratiques pour la bonne gouvernance et la réforme de l'administration ainsi que les processus électoraux justes et équitables (assistance électorale), en coopération étroite avec l'Assemblée, le Congrès, la Commission de Venise et la société civile.

35. La ligne de programme *Promouvoir des compétences démocratiques* se concentrera sur la promotion des compétences, comportements et connaissances démocratiques dans les domaines de l'éducation, de la jeunesse et de la société civile, dans le but de renforcer la culture démocratique en tant que préalable essentiel pour une société démocratique durable. Au cours du biennium, l'action visera à favoriser les compétences pour la citoyenneté démocratique, y compris par la mise en œuvre de la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme et l'apprentissage de l'histoire.

Diversité

36. Compte tenu de la montée de l'intolérance contre les migrants et les minorités dans certaines parties du continent, l'accent dans ce secteur sera mis sur la promotion du respect de la diversité et la promotion d'une culture de la tolérance et une meilleure compréhension, en s'appuyant notamment sur les conclusions des mécanismes de suivi. Deux lignes de programmes seront mises en œuvre – *Construire des capacités pour dialoguer* et *Valoriser le patrimoine culturel et naturel*.

37. La ligne de programme *Construire des capacités pour dialoguer* se concentrera sur le renforcement de la capacité de la société à gérer la diversité culturelle, à s'ouvrir au dialogue et à instaurer la confiance, en cherchant un équilibre entre la diversité et la cohésion. Un plan d'action intitulé « Vivre ensemble dans la diversité » sera élaboré pour renforcer l'impact du Conseil de l'Europe en réunissant les différentes activités existantes de promotion de la diversité culturelle, les compétences interculturelles et l'élaboration de normes et d'outils politiques relatives à la diversité. Le plan d'action comprendra également des objectifs précis et des indicateurs de résultats. Il y aura une forte dimension jeunesse grâce à la contribution de l'action de la jeunesse et d'ONG de jeunesse à l'instauration de la paix, le dialogue interculturel avec les régions voisines, des formations pour un meilleur respect de la diversité dans le milieu scolaire, ainsi que des activités de suivi de la campagne de jeunesse « Mouvement contre le discours de haine ». Cette ligne de programme couvrira également la dimension religieuse du dialogue interculturel ainsi que les activités sur « La Mémoire de l'Holocauste » et les activités de coopération régionale, en Europe du Sud-Est notamment.

38. La ligne de programme *Valoriser le patrimoine culturel et naturel* visera à encourager le respect du patrimoine culturel commun et à promouvoir des politiques qui favorisent l'accès à la culture et à la liberté d'expression culturelle. Cela impliquera la mise en œuvre des conventions pertinentes du Conseil de l'Europe ainsi le développement d'indicateurs de l'impact de la culture sur la démocratie et des échanges de bonnes pratiques. Une attention particulière sera également portée à l'impact de la numérisation sur la culture. Les résultats de la 10^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables de la culture (Moscou, 15-16 avril 2013) seront pris en compte à cet égard. Le Conseil de l'Europe poursuivra ces partenariats actifs avec d'autres organisations internationales dans ce domaine.

Participation

39. Enfin le secteur *Participation* vise à combattre la baisse de la participation, ce qui rend les systèmes démocratiques plus fragile et ouverts à l'érosion des pratiques démocratiques, et ce qui réduit la légitimité politique des institutions démocratiques et crée un terrain favorable à l'extrémisme grandissant. Dans ce contexte, la faisabilité du développement d'un nouvel Indice de non-participation du Conseil de l'Europe – qui fournirait un indicateur composite mesurant le niveau de participation citoyenne dans un certain nombre de domaines clés (notamment les élections, la participation aux organes décisionnaires, l'engagement dans la société civile) dans les États membres – sera explorée. Cet Indice permettrait d'identifier les obstacles à la participation et de fournir des données qui pourraient être utilisées pour des mesures correctives à tous les niveaux.

40. Sous ce secteur, la ligne de programme *Renforcer la participation* visera à promouvoir et renforcer la participation à la vie démocratique. L'accès à une éducation de qualité étant une condition préalable à la participation effective, cette ligne de programme comprendra des politiques et pratiques destinées à promouvoir une éducation de qualité à tous les niveaux, dans les cercles formels et non formels, y compris le suivi de la Recommandation CM/Rec(2012)13 pour garantir une éducation de qualité. L'action sous cette ligne intégrera également une forte dimension jeunesse et « société civile ». Le suivi qu'il sera décidé de donner à la 24^{ème} session de la conférence permanente des Ministres de l'Éducation (Helsinki, 26-27 avril 2013) sera pris en compte.

41. La ligne de programme *Renforcer la cohésion sociale* visera à renforcer la capacité de la société européenne à assurer le bien-être de tous ses membres et est complémentaire à l'action sous le secteur *Garantir les droits sociaux*. L'action du Conseil de l'Europe au cours du biennium passera par le soutien à l'autonomie des jeunes, la transition du monde éducatif à la vie active/marché du travail ; l'amélioration de l'accès des jeunes aux droits sociaux et la lutte contre l'exclusion sociale, la discrimination et la xénophobie à l'encontre des groupes vulnérables et la mise en œuvre du Plan d'action pour la cohésion sociale (assistance aux Etats membres, bilan de la Stratégie et du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la cohésion sociale).

d. Programmes transversaux

42. Un certain nombre de lignes de programme ont une dimension transversale particulièrement significative même si elles figurent sous un pilier opérationnel spécifique. Elles concernent l'égalité et diversité, les Roms, le droit des enfants, la société de l'information et la gouvernance de l'internet ainsi que la jeunesse. Dans ces domaines l'approche transversale sera poursuivie.

e. Régions du voisinage de l'Organisation

43. L'Organisation continuera d'offrir une assistance aux régions de son voisinage sur la base de priorités convenues, afin de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Pour ce faire, le Conseil de l'Europe s'appuiera sur son expertise et sa valeur ajoutée dans des domaines tels que la promotion des droits des femmes, la lutte contre la violence et la traite des êtres humains, l'indépendance et l'efficacité de la justice, la lutte contre les menaces à l'encontre de l'État de droit, la

liberté d'expression, la gouvernance démocratique, la formation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique et la promotion de la participation des jeunes et de la société civile. La coopération inclura les accords partiels ou élargis et mettra à profit les partenariats existants avec d'autres organisations et sera financée essentiellement par des ressources extrabudgétaires.

f. Structure intergouvernementale

44. Un passage en revue de la structure des comités intergouvernementaux existants est en cours et ses conclusions, accompagnées de propositions relatives à la structure intergouvernementale pour le prochain biennium, seront incluses dans le projet de Programme et de Budget. Des leçons seront tirées du premier biennium dans le but d'assurer la participation continue des ministères spécialisés dans les travaux de l'Organisation, ce qui est un de ses principaux avantages comparatifs. Les récentes décisions du Comité des Ministres sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe seront également prises en compte dans ce contexte².

g. Institutions

45. Il sera demandé à toutes les institutions – Comité des Ministres, Assemblée parlementaire, Cour (hors traitement des requêtes), Congrès et Commissaire aux droits de l'homme, ainsi qu'au Cabinet du Secrétaire Général et de la Secrétaire Générale adjointe – de porter leur part des efforts budgétaires pour le prochain biennium et de rechercher activement **une efficacité et des synergies accrues** (cf. **Annexe 4**).

h. Accords partiels

46. Les Accords partiels restent un pan significatif de la capacité opérationnelle et de la visibilité de l'Organisation. Durant le prochain biennium, les budgets des Accords partiels seront ajustés pour refléter les augmentations ou diminutions résultant des adhésions ou retraits, ce qui n'affectera pas les contributions globales des États membres (cf. **Annexe 1**).

i. Organes directeurs, Services généraux et autres

47. Le Secrétaire Général a l'intention de continuer à mettre l'accent sur la **modernisation administrative**. Il entend en particulier **renforcer la culture de l'évaluation** au sein du Conseil de l'Europe et améliorer les **résultats attendus et les indicateurs de performance** dans le Programme et le Budget. Des efforts accrus seront faits pour **réduire** la bureaucratie en simplifiant les procédures, en modernisant les méthodes de travail par une meilleure utilisation de l'informatique (e-learning, vidéoconférences, consultations en ligne), en **rationalisant** les dépenses et services administratifs ainsi qu'en **poursuivant la réforme de la gestion des ressources humaines** sur la base d'une politique contractuelle alignée sur les besoins organisationnels. La **mobilisation de ressources** fera également l'objet d'une attention particulière. Les économies dégagées dans le pilier de soutien serviront à **renforcer les piliers opérationnels dans des secteurs prioritaires, notamment les programmes conjoints** (cf. **Annexe 4**). Cependant, il ne sera pas possible d'accroître le niveau des investissements qui seraient nécessaires pour préserver la valeur de l'immobilier de l'Organisation et pour moderniser les méthodes de travail, et dans certains cas, les niveaux de service pourraient être diminués vu les efforts significatifs requis.

² Cf. CM/Del/Dec(2013)1168/10.2

III. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES

a. Ajustements obligatoires

48. Un certain nombre d'ajustements obligatoires résultant de l'augmentation des dépenses devront être inclus dans le budget pour le biennium. Ces ajustements sont résumés dans le tableau ci-après :

Ajustements obligatoires	2014 €	2015 €
Ajustement statutaire des dépenses de personnel (hors pensions)	700 000	700 000
Effet année pleine de l'ajustement salarial 2013	440 000	-
<i>Sous-total</i>	<i>1 140 000</i>	<i>700 000</i>
Cour: Frais de déménagement et d'installation d'agents sur contrat à durée, frais de recrutement et congés au foyer	127 000	-
Cour: Frais de déménagement des juges	-16 000	112 000
Indemnité de l'ancien Secrétaire Général	25 000	75 000
Total	1 276 000	887 000

b. Dépenses de personnel

49. La **tendance à la baisse du ratio dépenses de personnel/dépenses opérationnelles** sera poursuivie. Depuis 2010, 100 postes/fonctions ont été supprimés dans le Budget ordinaire et un certain nombre d'autres mesures destinées à maîtriser l'augmentation des dépenses ont été adoptées, ce qui a permis de limiter la nécessité de procéder à des coupes supplémentaires dans la capacité opérationnelle de l'Organisation. Au total, les réformes du Secrétaire Général ont permis de dégager des économies de l'ordre de 15 millions d'euros dans les dépenses liées au personnel.

50. Les ajustements obligatoires concernant les dépenses de personnel pour 2014-2015 seront couverts dans le cadre du plafond existant pour les dépenses de personnel. Le Plan Agora pour la cessation de fonctions anticipée d'agents permanents sera poursuivi en 2013, afin de contenir les dépenses de personnel pour le prochain biennium, et devrait permettre la suppression de 10 à 12 postes. En outre, environ 18-20 postes/positions seront supprimés dans le Budget ordinaire (y compris les budgets de service subsidiaires). Il en résultera dans l'ensemble la suppression d'environ 30 postes/positions au cours du biennium (20 en 2014 et 10 en 2015). D'autres suppressions de postes nécessiteraient des ressources supplémentaires pour ce but précis.

51. En outre, 9 redéploiements de postes/positions sont proposés pour le biennium (6 du pilier 4 et 3 de l'intégration des activités relatives aux migrants). Cela permettra le renforcement des domaines cibles proposés par le Secrétaire Général s'agissant des Roms, de la corruption et des menaces contre l'État de droit, ainsi que de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'Homme, l'entrée en vigueur de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et la capacité d'évaluation de l'Organisation. Le secrétariat de la Convention de Lanzarote sera renforcé par redéploiement à l'intérieur de la ligne de programme concernée (Droits des enfants).

52. Etant donné le contexte économique difficile auquel sont confrontés les États membres et au vu de son engagement à maîtriser les dépenses de personnel, le Secrétaire Général consulte actuellement les représentants du personnel pour trouver une solution au problème que posent les dépenses de personnel pour le biennium.

53. Enfin, le niveau des crédits pour les fonctionnaires mis à disposition sera maintenu suite à l'augmentation de 2013. Cela contribuera à rendre l'organisation plus flexible et à accroître la mobilité du personnel entre le Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales et les fonctions publiques nationales.

54. Le ratio dépenses de personnel/dépenses opérationnelles sera réduit de 65,45 % à 65,40 % au cours du biennium³.

c. Ajustement pour inflation

55. Selon la méthode de détermination de l'ajustement pour inflation, le taux pour 2014 serait de 2 %⁴. Cependant, au vu de la position exprimée par bon nombre d'États membres lors des réunions informelles du Comité des Ministres le 11 mars 2013 et le 8 avril 2013, **le principe de croissance nominale zéro sera appliqué exceptionnellement au total des contributions des États membres au Budget ordinaire**, entraînant une réduction en termes réels, l'inflation devant être absorbée dans l'enveloppe actuelle. **Toutefois, le Secrétaire Général souligne** la nécessité de renforcer les capacités opérationnelles de l'Organisation pour améliorer son impact, **ce qui constitue** un élément clé de la réforme. **A cette fin, il propose d'envisager d'autres moyens, qui n'augmenteront pas les contributions des États membres**, afin de renforcer davantage la provision des programmes conjoints de 1,5 millions d'euros. Ceci aurait un effet multiplicateur (d'environ 1 à 9) et permettrait la mise en œuvre de nettement plus d'activités de coopération dans les domaines prioritaires, tout en renforçant l'équilibre entre les activités de suivi et d'assistance ciblées. De telles activités porteront notamment sur : un système judiciaire indépendant et efficace, la lutte contre la corruption, la protection contre les mauvais traitements, la liberté d'expression, la protection des minorités et la gestion de la diversité et la gouvernance démocratique, y compris au niveau local ; ceux-ci sont traités par presque tous les Plans d'action et autres documents de coopération prioritaires.

e. Budget des pensions

56. Les contributions annuelles des États membres au Fonds de réserve pour les pensions sont déterminées par une étude actuarielle conduite en général tous les quatre ans. En ligne avec la décision du Comité des Ministres, une étude a été conduite en mars 2013 ; les résultats de l'étude actuarielle sont reflétés à l'Annexe 1.

57. Le total des contributions des États membres aux divers budgets sont présentés à l'**Annexe 1**. Le Programme et le Budget pour le biennium, tel que présenté à l'**Annexe 2**, couvre, outre les activités intergouvernementales prioritaires, les institutions, les Accords partiels et élargis et les mécanismes indépendants. Il couvre également leur dimension opérationnelle (activités normatives, de monitoring et de coopération). Pour ce qui est des ressources, il englobe le Budget ordinaire et les autres budgets, ainsi que les contributions de l'UE aux programmes conjoints. A ce stade, les financements de l'UE ne peuvent être estimés complètement mais, dans un souci de transparence maximale, ils sont intégrés à l'**Annexe 3** en l'état de la situation au moment de la préparation de ce document⁵. L'**Annexe 4** présente les variations du Budget ordinaire comparé à 2013.

³ Avant l'ajustement proposé par le Secrétaire Général à la provision des programmes conjoints au §55.

⁴ Chiffre de l'inflation d'Eurostat pour la France ajusté des variations saisonnières pour la période s'achevant en février de l'année au cours de laquelle le Secrétaire Général fait ses propositions pour l'année suivante.

⁵ Les pourcentages relatifs aux dimensions opérationnelles mentionnées ci-dessus et les chiffres figurant dans les diverses annexes seront mis à jour lorsque le programme et le budget sont finalisés et adoptés.

Annexe 1

Contributions des États membres* aux budgets du Conseil de l'Europe en 2014 et 2015 par rapport à 2013 (en € et aux prix de 2013)

	2013	2014	Différence 2013/2014		2015	Différence 2014/2015	
			€	%		€	%
Contributions au budget général							
Budget ordinaire	237 562 000	237 562 000			237 562 000		
Budget extraordinaire	5 090 000	5 090 000			5 090 000		
Fonds de réserve pour les pensions ⁽¹⁾	22 236 500	21 946 900	- 289 600	-1,30%	22 157 700	210 800	0,96%
Fondation européenne pour la jeunesse	3 273 900	3 273 900			3 273 900		
Total	268 162 400	267 872 800	- 289 600	-0,11%	268 083 600	210 800	0,08%
Contributions aux accords partiels ⁽²⁾							
DEQM - Pharmacopée européenne	2 834 500	2 834 500			2 834 500		
Banque de développement du CdE ⁽³⁾	1 341 300	1 341 300			1 341 300		
Groupe Pompidou	1 259 400	1 259 400			1 259 400		
Accord partiel sur les risques naturels	1 049 800	1 049 800			1 049 800		
Accord partiel <i>Eurimages</i>	23 307 000	23 307 000			23 307 000		
Accord partiel élargi pour la Démocratie par le droit - Commission de Venise ⁽⁴⁾	3 931 500	4 080 600	149 100	3,79%	4 080 600		
Accord partiel Mobilité par la Carte jeunes ⁽⁵⁾	65 800	67 600	1 800	2,74%	67 600		
Accord partiel élargi pour les langues vivantes (Graz) ⁽⁶⁾	1 454 200	1 301 400	- 152 800	-10,51%	1 301 400		
GRECO	2 282 400	2 282 400			2 282 400		
Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiale - Centre Nord-Sud ⁽⁷⁾	582 000	582 000			582 000		
Accord partiel élargi sur le sport ⁽⁸⁾	756 000	763 500	7 500	0,99%	763 500		
Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels ⁽⁹⁾	262 700	280 900	18 200	6,93%	280 900		
Total	39 126 600	39 150 400	23 800	0,06%	39 150 400		
Total budget général et accords partiels	307 289 000	307 023 200	- 265 800	-0,09%	307 234 000	210 800	0,07%

(*) Y compris les Etats non membres du Conseil de l'Europe qui sont membres des accords partiels.

(1) Le montant total des contributions au **Fonds de réserve pour les pensions**, tel que déterminé par l'étude actuarielle, s'élève à 44 828 300 € en 2014 et 45 039 100 € en 2015. Les contributions appelées au titre du Fonds de réserve pour les pensions représentent le net du montant déterminé par l'étude actuarielle et les contributions directes qui sont appelées au titre des autres budgets (Budget ordinaire, budgets annexes et de service, accords partiels) ou versées par les ressources extrabudgétaires. Les montants présentés ci-dessus seront ajustés lors de l'élaboration du projet de Programme et Budget pour 2014-2015.

(2) Les contributions aux accords partiels ont été ajustées afin de prendre en compte les retraits et les adhésions éventuels.

(3) Les discussions en cours au sein des organes exécutifs de la **Banque de développement du Conseil de l'Europe** pourraient mener à une réduction du total des contributions des Etats membres de cet accord. Ceci sera reflété dès que les décisions pertinentes auront été prises.

(4) L'augmentation correspond à l'effet de la contribution des Etats-Unis d'Amérique suite à son adhésion à l'Accord.

(5) L'augmentation correspond à la contribution de l'Arménie suite à son adhésion à l'Accord.

(6) La diminution correspond à l'effet net de la contribution du Danemark suite à son adhésion à l'Accord et au retrait de l'Espagne avec effet au 1er janvier 2014.

(7) Est inclus l'effet net de la contribution de l'Andorre suite à son adhésion à l'Accord et au retrait de l'Islande avec effet au 1er Janvier 2014.

(8) L'augmentation correspond à l'effet de la contribution d'Israël suite à son adhésion à l'Accord.

(9) L'augmentation correspond à l'effet des contributions de la Hongrie, de Monaco et de la Suisse suite à leur adhésion à l'Accord.

Annexe 2

Programme et Budget 2014-2015

Pilier / Secteur / Programme	2014				2015			
	Budget Ordinaire €	Autres Budgets €	UE € (2)	Total €	Budget Ordinaire €	Autres Budgets €	UE € (2)	Total €
Droits de l'Homme	98 818 200	50 424 600	7 217 400	156 460 200	99 044 700	50 607 300	3 602 100	153 254 100
Protection des droits de l'homme	80 174 100		4 475 700	84 649 800	80 204 100		2 887 800	83 091 900
Cour européenne des droits de l'homme	66 814 100			66 814 100	66 814 100			66 814 100
Exécution des arrêtés de la Cour des droits de l'homme	4 482 800			4 482 800	4 482 800			4 482 800
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 702 900		4 475 700	8 178 600	3 702 900		2 887 800	6 590 700
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 174 300			5 174 300	5 174 300			5 174 300
Promouvoir les droits de l'homme	13 785 200		2 113 600	15 898 800	13 981 700		124 300	14 106 000
Commissaire des droits de l'homme	3 071 200			3 071 200	3 065 200			3 065 200
Egalité et diversité	2 252 200			2 252 200	2 419 700			2 419 700
Racisme et Intolérance - ECRJ	1 791 000		124 800	1 915 800	1 791 000		83 100	1 874 100
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms	2 266 200		894 000	3 160 200	2 266 200		41 200	2 307 400
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 580 300		1 094 800	3 675 100	2 580 300			2 580 300
Droits des enfants	1 824 300			1 824 300	1 859 300			1 859 300
Garantir les droits sociaux	4 858 900	50 424 600	628 100	55 911 600	4 858 900	50 607 300	590 000	56 056 200
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 833 500			3 833 500	3 833 500			3 833 500
Bioéthique / Abus et trafic illicite de drogues (Groupe Pompidou)	1 025 400	1 259 400	38 100	2 322 900	1 025 400	1 259 400		2 284 800
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)		49 165 200	590 000	49 755 200		49 347 900	590 000	49 937 900
Etat de droit	14 640 500	7 126 500	11 729 800	33 496 800	14 662 100	7 126 500	5 204 500	26 993 100
Justice	3 641 600		6 875 100	10 516 700	3 663 200		2 802 400	6 465 600
Indépendance et efficacité de la justice	2 315 600		4 053 800	6 369 400	2 337 200		1 717 300	4 054 500
Prisons et Police	1 326 000		2 821 300	4 147 300	1 326 000		1 085 100	2 411 100
Normes et politiques communes	5 006 000	4 080 600	1 257 800	10 344 400	5 006 000	4 080 600	1 049 000	10 135 600
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)		4 080 600		4 080 600		4 080 600		4 080 600
Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes	2 401 900		257 000	2 658 900	2 401 900		133 200	2 535 100
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 604 100		1 000 800	3 604 900	2 604 100		915 800	3 519 900
Menaces contre l'Etat de droit	5 992 900	3 045 900	3 596 900	12 635 700	5 992 900	3 045 900	1 353 100	10 391 900
Corruption et menaces contre l'Etat de droit - GRECO	5 437 300	2 282 400	3 596 900	11 316 600	5 437 300	2 282 400	1 353 100	9 072 800
Sport et éthique - Accord partiel élargi sur le Sport (APES)	555 600	763 500		1 319 100	555 600	763 500		1 319 100
Démocratie	45 349 300	33 706 500	13 768 800	92 824 600	45 139 900	33 706 500	8 332 800	87 179 200
Gouvernance et innovation démocratiques	33 057 100	348 500	11 387 800	44 793 400	32 847 700	348 500	7 334 700	40 530 900
Assemblée parlementaire	16 297 200		48 800	16 346 000	16 166 800			16 166 800
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 552 100			6 552 100	6 473 100			6 473 100
Construire un avenir démocratique sûr - Itinéraires culturels	3 291 300	280 900	1 864 800	5 437 000	3 291 300	280 900	248 400	3 820 600
Bonne gouvernance	4 081 100		3 878 000	7 959 100	4 081 100		3 753 600	7 834 700
Promouvoir des compétences démocratiques - Mobilité des Jeunes par la Carte Jeunes	2 835 400	67 600	5 596 200	8 499 200	2 835 400	67 600	3 332 700	6 235 700

Diversité	4 795 900	27 398 800	2 241 500	34 436 200	4 795 900	27 398 800	2 241 500	34 436 200	4 795 900	27 398 800	998 100	33 192 800
Construire des capacités pour dialoguer - Centre Nord-Sud	2 278 400	992 000	723 100	3 993 500	2 278 400	992 000	723 100	3 993 500	2 278 400	992 000	300 000	3 570 400
Valoriser le patrimoine culturel et naturel	2 517 500	1 049 800	1 518 400	5 085 700	2 517 500	1 049 800	1 518 400	5 085 700	2 517 500	1 049 800	698 100	4 265 400
- Catastrophes naturelles - Risques naturels et technologiques (EUR-OPA)												
Eurimages - Observatoire européen de l'audiovisuel (1)		25 357 000		25 357 000		25 357 000		25 357 000		25 357 000		25 357 000
Participation	7 496 300	5 959 200	139 500	13 595 000	7 496 300	5 959 200	139 500	13 595 000	7 496 300	5 959 200		13 455 500
Renforcer la participation												
- Centre européen pour les langues vivantes	2 425 000	1 301 400	40 500	3 766 900	2 425 000	1 301 400	40 500	3 766 900	2 425 000	1 301 400		3 726 400
Renforcer la cohésion sociale												
- Secrétariat de la Banque de Développement du CdE	2 676 400	1 383 900	99 000	4 159 300	2 676 400	1 383 900	99 000	4 159 300	2 676 400	1 383 900		4 060 300
Centres européens de la jeunesse - Fonds Européen pour la Jeunesse	2 394 900	3 273 900		5 668 800	2 394 900	3 273 900		5 668 800	2 394 900	3 273 900		5 668 800
Dépenses Générales d'encadrement (DGE)	-72 500			-72 500	-72 500			-72 500	-126 500			-126 500
DGE réduction à allouer	-72 500			-72 500	-72 500			-72 500	-126 500			-126 500
Organes directeurs, Services généraux et autres	84 094 800	27 036 900		111 131 700	84 094 800	27 036 900		111 131 700	84 094 800	27 036 900	15 576 600	126 234 400
Organes directeurs, Services généraux	72 163 700			72 163 700	72 163 700			72 163 700	71 479 000			71 479 000
Comité des Ministres	2 880 800			2 880 800	2 880 800			2 880 800	2 880 800			2 880 800
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 711 000			2 711 000	2 711 000			2 711 000	2 737 000			2 737 000
Protocole	916 900			916 900	916 900			916 900	916 900			916 900
Présence extérieure	5 944 500			5 944 500	5 944 500			5 944 500	5 944 500			5 944 500
Communication	6 305 900			6 305 900	6 305 900			6 305 900	6 230 900			6 230 900
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 432 400			3 432 400	3 432 400			3 432 400	3 417 300			3 417 300
Conseil juridique	1 320 800			1 320 800	1 320 800			1 320 800	1 320 800			1 320 800
Audit interne et évaluation	1 316 600			1 316 600	1 316 600			1 316 600	1 316 600			1 316 600
Administration, Ressources humaines, Programme et Services linguistiques	14 999 400			14 999 400	14 999 400			14 999 400	14 843 800			14 843 800
Logistique	22 175 600			22 175 600	22 175 600			22 175 600	21 764 600			21 764 600
Technologies de l'information	10 159 800			10 159 800	10 159 800			10 159 800	10 105 800			10 105 800
Autres dépenses	11 931 100	27 036 900		38 968 000	11 931 100	27 036 900		38 968 000	11 931 100	27 036 900	15 576 600	54 755 400
Investissements	4 845 000			4 845 000	4 845 000			4 845 000	4 845 000			4 845 000
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	592 800			592 800	592 800			592 800	592 800			592 800
Provisions communes et autres	7 223 300			7 223 300	7 223 300			7 223 300	7 223 300			7 223 300
Economies de personnel - "Plan Agora"	-730 000			-730 000	-730 000			-730 000	-730 000			-730 000
Budget extraordinaire		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000		5 090 000
Pensions		21 946 900		21 946 900		21 946 900		21 946 900		21 946 900		21 946 900
TOTAL	242 830 300	118 294 500	32 716 000	393 840 800	242 830 300	118 294 500	32 716 000	393 840 800	242 130 300	118 688 000	32 716 000	393 534 300
Ajustements à affecter	1 140 000			1 140 000	1 140 000			1 140 000	1 840 000			1 840 000
Ajustements obligatoires	1 140 000			1 140 000	1 140 000			1 140 000	1 840 000			1 840 000
TOTAL	243 970 300	118 294 500	32 716 000	394 980 800	243 970 300	118 294 500	32 716 000	394 980 800	243 970 300	118 688 000	32 716 000	395 374 300
Contributions des Etats Membres	237 562 000	69 461 200		307 023 200	237 562 000	69 461 200		307 023 200	237 562 000	69 461 200		307 023 200
Autres recettes	6 408 300	48 833 300	32 716 000	87 957 600	6 408 300	48 833 300	32 716 000	87 957 600	6 408 300	49 016 000	32 716 000	88 140 300
TOTAL	243 970 300	118 294 500	32 716 000	394 980 800	243 970 300	118 688 000	32 716 000	395 374 300	243 970 300	118 688 000	32 716 000	395 374 300

1) L'Observatoire européen de l'audiovisuel n'est pas inclus dans ce tableau.

2) Les montants inclus dans cette colonne représentent la contribution de la Commission européenne aux Programmes conjoints conclus avec le Conseil de l'Europe. La contribution du Conseil de l'Europe aux Programmes conjoints, dont le pourcentage varie en fonction des termes de chaque contrat, sera inclus dans les crédits de chaque programme du budget ordinaire tel que figurant au projet de programme et budget. Les montants inclus concernent à la fois les programmes signés, ceux déjà mis en oeuvre, et ceux en cours de négociation. En conséquence, les montants inclus pour chaque programme joint doivent être considérés comme indicatifs. Une mise à jour des montants sera faite dans le projet de programme et budget, afin de fournir des montants indicatifs sur le niveau de ressources disponibles pour 2014-2015. Les crédits pour les programmes pluri-annuels ont été répartis par parts égales sur la période de mise en oeuvre du programme.

Annexe 3

Programmes conjoints Conseil de l'Europe – Union européenne (en €)

Pilier/Programme	Titre du Programme	Date de début	Date de fin	Contribution de l'UE en €	Contribution de l'UE en %
Droits de l'Homme Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	Améliorer l'efficacité du système de justice pénale turc	13/03/2012	12/12/2014	3 375 000	90%
	Renforcer les capacités dans l'application de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Charte sociale européenne révisée (CSER) au niveau national (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Ukraine, Fédération de Russie)	01/01/2013	30/06/2015	980 000	50%
	Soutenir la mise en œuvre du recours individuel devant la Cour Constitutionnelle de la Turquie ³	01/06/2013	31/05/2016	3 600 000	100%
	Réforme du Ministère public de la République de Moldova ³	01/09/2013	31/08/2015	1 350 000	90%
	Renforcer la capacité du judiciaire en matière de liberté d'expression en Turquie ³	01/09/2013	31/12/2015	2 430 000	90%
	Réseau universitaire européen d'études romani 2013-2015 (multilatéral) ³	01/06/2013	31/05/2015	200 000	59,7%
	ROMACT (Projet sur l'inclusion des Roms, comme partie de l'Alliance européenne de Villes et Régions pour l'inclusion des Roms) ³	01/06/2013	31/12/2014	1 257 571	70%
	Soutien à la mise en œuvre d'une législation antidiscrimination et renforcement des capacités de l'Institution du Médiateur (MOMénégro) ³	01/06/2013	31/12/2014	250 000	9%
	Renforcer l'efficacité du système de la protection des droits de l'homme (DH) et de l'antidiscrimination (AD) en Albanie ³	01/07/2014	31/12/2015	1 588 238	90%
	Pro mouvoir les droits de l'homme et protéger les minorités en Europe du Sud-Est	30/11/2011	29/11/2014	3 600 000	100%
État de droit	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	114 375	100%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	1 225 173	100%
	Soutien à la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la justice en Albanie ³	01/05/2013	30/04/2015	900 000	90%
	Soutien au Ministère de la Justice jordanien dans le domaine de la justice ³	01/05/2013	30/04/2015	500 000	100%
	Accroître l'efficacité et l'accessibilité du système de la justice en Arménie ³	01/05/2013	28/02/2015	1 425 000	95%
	Soutien à la réforme du secteur de la justice en Ukraine ³	01/09/2013	28/02/2015	990 000	90%
	Renforcer l'éthique judiciaire en Turquie ³	01/11/2013	31/10/2015	3 006 000	90%
	Renforcer des capacités des services de l'application de la loi pour le traitement approprié des personnes en détention (« l'ex-République yougoslave de Macédoine »)	01/12/2012	30/11/2014	2 000 000	95,2%
	Harmonisation avec les normes européennes des politiques et des pratiques dans le domaine des sanctions de la Bosnie-Herzégovine UE/CE Droits de l'Homme et soins médicaux dans les prisons et autres établissements fermés, droits de l'homme et soins de santé dans les prisons et autres institutions fermées en Géorgie ⁴	15/03/2013	15/09/2015	3 000 000	89,8%
	Projet PMC (Commissions publiques de la surveillance des places de détention) (Fédération de Russie)	01/09/2013	31/12/2014	300 000	66,7%
Prisons et Police	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	375 851	100%
	Soutien à la justice constitutionnelle, à l'accès à la justice et à la réforme électorale dans les pays de l'Asie centrale ³	01/05/2013	30/04/2016	400 000	100%
	Intégration des normes européennes dans l'environnement des médias en Ukraine ³	01/06/2013	30/11/2015	2 500 000	90,3%
	Pro mouvoir la liberté, le professionnalisme et le pluralisme des médias dans le Caucase du Sud et en République de Moldova ³	01/07/2014	31/12/2015	500 000	50%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	1 052 267	100%
	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	833 517	100%
	Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ² (PECK)	01/02/2012	31/07/2014	1 000 000	83%
	Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2) (Turquie)	30/03/2012	29/03/2014	1 179 000	90%
	Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption ² (PACS)	16/12/2012	14/04/2015	1 056 989	89,3%
	Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption ² (TYSAP) (Turquie)	29/12/2012	28/12/2014	1 330 000	95%
Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes	Projet en Fédération de Russie portant sur la lutte contre la corruption ³ (PRECOP RF)	01/01/2013	30/06/2015	1 128 475	86,8%
	L'action globale contre la cybercriminalité ³	01/09/2013	31/08/2016	3 000 000	89,6%
	Société de l'information et gouvernance de l'Internet	01/09/2013	31/08/2016	3 000 000	89,6%
	Corruption - GRECO et menaces contre l'État de droit	01/09/2013	31/08/2016	3 000 000	89,6%
	Projet de lutte contre la criminalité économique au Kosovo ² (PECK)	01/02/2012	31/07/2014	1 000 000	83%
	Consolidation de l'éthique dans le secteur public (TYEC2) (Turquie)	30/03/2012	29/03/2014	1 179 000	90%
	Renforcer les capacités des services de police et de la justice en Serbie dans la lutte contre la corruption ² (PACS)	16/12/2012	14/04/2015	1 056 989	89,3%
	Renforcer la coordination des politiques et des pratiques en matière de lutte contre la corruption ² (TYSAP) (Turquie)	29/12/2012	28/12/2014	1 330 000	95%
	Projet en Fédération de Russie portant sur la lutte contre la corruption ³ (PRECOP RF)	01/01/2013	30/06/2015	1 128 475	86,8%
	L'action globale contre la cybercriminalité ³	01/09/2013	31/08/2016	3 000 000	89,6%

Démocratie								
Assemblée parlementaire	Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴		29/12/2011	28/12/2014	147 204	100%		
	Construire un avenir démocratique sûr	MEDIANE: Échanges médiatiques pour l'inclusion de la diversité, l'anti-racisme et la non-discrimination en Europe	29/12/2011	28/12/2014	147 204	100%		
Bonne gouvernance		Communication pour l'intégration ³	01/09/2013	10/03/2015	999 225	83%		
		Diversité dans l'économie et l'intégration locale ³	01/09/2013	10/03/2015	998 760	87,3%		
		Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	154 855	100%		
		Assistance prélectorale à l'Azerbaïdjan ³	01/06/2013	31/05/2015	250 000	50%		
		Renforcer les capacités administratives des autorités locales serbes par le pilotage moderne des ressources humaines et la formation professionnelle des employés ³	01/06/2013	31/05/2016	1800 000	90%		
		Renforcer les capacités et la modernisation administrative des autorités locales monténégrines par le biais de l'amélioration du cadre juridique, institutionnel et administratif ³	01/07/2013	30/06/2016	450 000	90%		
		Démocratie locale - République de Moldova	01/07/2013	31/12/2015	2 350 000	94%		
		Renforcer la démocratie locale en Turquie ³	01/07/2013	31/12/2015	1700 000	89,5%		
		Mesures de confiance pour la Transnistrie ³	01/01/2014	31/12/2016	2 700 000	90%		
		Renforcer les collectivités locales et régionales de la Fédération de Russie	01/01/2014	31/12/2016	2,5m-4,5m	90%		
Promouvoir des compétences démocratiques		Citoyenneté démocratique et éducation aux droits de l'homme en Turquie	01/06/2011	31/05/2014	5 800 000	95,1%		
		Soutien régional à l'éducation inclusive (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Monténégro, Serbie, Kosovo ²)	01/01/2013	30/11/2015	4 845 650	89,9%		
Construire des capacités pour dialoguer		Développement stratégique de normes portant sur l'enseignement supérieur et les qualifications en Bosnie-Herzégovine	01/02/2013	31/01/2015	1000 000	89,7%		
		Soutien aux politiques de l'éducation dans le domaine de l'enseignement de la citoyenneté démocratique et des droits de l'homme au Kazakhstan	01/02/2013	31/07/2014	300 000	84,5%		
		Soutien aux politiques éducatives au bénéfice des communautés RAE (Kosovo ²) ³	01/04/2013	31/03/2015	1000 000	89,7%		
		Soutien au développement du cours au niveau du grade 4 sur la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme en Turquie	01/04/2013	31/03/2015	1000 000	95,2%		
		Harmoniser l'enseignement supérieur en Turquie avec l'Espace européen de l'enseignement supérieur ³	01/06/2013	31/05/2016	4 750 000	95%		
		Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	146 000	100,0%		
		Accord de gestion conjointe entre la Commission européenne et le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe 2013-2015	01/01/2013	31/12/2015	900 000	79,1%		
		Avantage de la diversité pour l'intégration des réfugiés (DAR) : amélioration des perspectives d'emploi pour les réfugiés	01/04/2013	30/09/2014	749 700	90%		
		Soutien au processus de Ljubljana II – Restaurer notre patrimoine commun (Europe du Sud-Est)	9/05/2011	18/05/2014	400 000	80,0%		
		Soutien de l'Union Européenne et du Conseil de l'Europe à la promotion de la diversité culturelle au Kosovo ² (PCDK) - Phase 2	01/10/2012	31/03/2015	2 000 000	83,3%		
		Programme Joint Union Européenne/Conseil de l'Europe sur la mise en place du Réseau Émeraude de sites de protection de la nature, phase II (Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, République de Moldova, Fédération de Russie, Ukraine, Bélarus)	09/10/2012	08/10/2016	2 000 000	90,7%		
		Programme conjoint 2013-2014 sur les itinéraires culturels européens	01/01/2013	30/06/2014	500 000	90,1%		
Renforcer la participation		Journées européennes du patrimoine 2014 – Action conjointe C4E/Union européenne	01/01/2014	31/12/2014	200 000	50%		
		Nouvelle urbanité dans les villes historiques	01/01/2014	30/06/2016	350 000	70%		
Renforcer la participation		Renforcer la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional ⁴	29/12/2011	28/12/2014	123 58	100%		
		Accord de partenariat – L'Europe de la protection sociale pour tous	01/05/2013	30/04/2014	300 000	74,8%		

(1) Contribution de l'UE pour la durée totale du programme conjoint. Pour les programmes qui n'ont pas encore été signés, la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(2) Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit le territoire, les institutions ou la population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.

(3) En cours de négociation avec l'UE : la durée exacte et les montants sont indicatifs et sujets à changement.

(4) Partagé entre plusieurs Programmes ; le montant alloué à chaque Programme est indiqué dans chaque cas.

Annexe 4 - Rapport des variations du Budget ordinaire – comparaison 2012-2013 et 2011 (en € et aux prix 2011)

Suite à la refonte de la structure du programme et notamment au recadrage programmatique effectué sur le pilier *Démocratie*, au transfert du programme Sport du pilier démocratie vers le pilier État de Droit et à la fusion des lignes corruption et menace contre l'État de Droit, les montants pour 2013 ont été ajustés pour refléter cette approche.

Pilier / Secteur / Programme	2013 Ajusté	2014	2015	Différence 2013/2015 - €	Différence 2015-2013 - %	Explication
Droits de l'homme	98 726 900	98 818 200	99 044 700	317 800	+ 0,32%	
Protection des droits de l'homme	79 866 100	80 174 100	80 204 100	338 000	+ 0,42%	
Cour européenne des droits de l'homme	66 815 100	66 814 100	66 844 100	29 000	+ 0,04%	Ajustements obligatoires : ↑(96K) Déménagement juges, ↑Personnel (127K) ↓Personnel (-194K) (hors traitement des requêtes))
Exécution des arrêts de la CEDH	4 203 800	4 482 800	4 482 800	279 000	+ 6,64%	↑Personnel@(1B) du Comité des Ministres ↑Oper (230K)
Renforcer l'efficacité du système de la CEDH aux niveaux national et européen	3 642 900	3 702 900	3 702 900	60 000	+ 1,65%	↑Oper (60K) pour maintenir le travail de la réforme au niveau actuel
Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)	5 204 300	5 174 300	5 174 300	- 30 000	- 0,58%	↓Oper (-30K)
Promouvoir les droits de l'homme	13 875 200	13 785 200	13 981 700	106 500	+ 0,77%	
Commissaire des droits de l'homme	3 077 200	3 071 200	3 065 200	- 12 000	- 0,39%	↓Oper (-12K)
Egalité et diversité	2 026 200	2 252 200	2 419 700	393 500	+ 19,42%	GREVIO: ↑Personnel@ (1A) des Migrants , (1A) de l' Administration , (1B) des Relations Extérieures , ↑Oper (150K)
Racisme et intolérance - ECRI	1 791 000	1 791 000	1 791 000			
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme : Roms	2 576 200	2 266 200	2 266 200	- 310 000	- 12,03%	Roms : ↑Personnel@ (1A 1B) des Migrants ↑Oper (26K) Migrants : arrêt de l'activité ↓Personnel@ (1A) vers Greivio , (1A 1B) vers Roms ↓Oper (-215K)
Minorités - Minorités nationales, Langues régionales et minoritaires	2 580 300	2 580 300	2 580 300			
Droits des enfants	1 824 300	1 824 300	1 859 300	35 000	+ 1,92%	↑Oper (35K)
Garantir les droits sociaux	4 985 600	4 858 900	4 858 900	- 126 700	- 2,54%	
Charte sociale européenne et Code européen de la sécurité sociale	3 833 500	3 833 500	3 833 500			
Bioéthique	1 152 100	1 025 400	1 025 400	- 126 700	- 11,00%	↓Personnel (-60K) ↓Oper (-66K) arrêt des activités Santé
Etat de droit	14 437 500	14 640 500	14 662 100	224 600	+ 1,56%	
Justice	3 881 100	3 641 600	3 663 200	- 217 900	- 5,61%	
Indépendance et efficacité de la justice	2 271 100	2 315 600	2 337 200	66 100	+ 2,91%	↑Personnel (60K) ↓Personnel (1B) (Fonction Communication) ↑Oper (70K)
Prisons et Police	1 610 000	1 326 000	1 326 000	- 284 000	- 17,64%	↓Oper : suppression d'une réunion plénière PC-CP (-64K) ↓Oper@ (-220K) des coûts du CDPC vers Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes
Normes et politiques communes	4 786 000	5 006 000	5 006 000	220 000	+ 4,60%	
Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes	2 181 900	2 401 900	2 401 900	220 000	+ 10,08%	↑Oper@ (220K) : coûts du CDPC de Prisons et Police
Société de l'information et gouvernance de l'Internet	2 604 100	2 604 100	2 604 100			
Menaces contre l'Etat de droit	5 770 400	5 992 900	5 992 900	222 500	+ 3,86%	
Corruption et menaces contre l'Etat de droit	5 214 800	5 437 300	5 437 300	222 500	+ 4,27%	↑Personnel@ (1A) de l' Administration ↑Oper (150K)
Sport et éthique	555 600	555 600	555 600			
Démocratie	45 354 100	45 349 300	45 139 900	- 214 200	- 0,47%	
Gouvernance et innovation démocratiques	33 100 000	33 057 100	32 847 700	- 252 300	- 0,76%	
Assemblée parlementaire	16 442 200	16 297 200	16 166 800	- 275 400	- 1,67%	↓Personnel (-190K) ↓Oper (-80K)
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	6 572 100	6 552 100	6 473 100	- 99 000	- 1,51%	↓Personnel (1B) ↓Oper (-50K)
Construire un avenir démocratique sûr	3 023 100	3 291 300	3 291 300	268 200	+ 8,87%	↑Personnel@ (0,5A, 1B) (134 K) de Planification politique ↑Oper (150K) pour les écoles d'études politiques ↓Oper (-16K) autres dépenses opérationnelles
Bonne gouvernance	4 070 900	4 081 100	4 081 100	10 200	+ 0,25%	↑Oper@ (10K) de Promouvoir des compétences démocratiques au sein du secteur de la jeunesse conformément aux décisions prises par leurs organes statutaires
Promouvoir des compétences démocratiques	2 991 700	2 835 400	2 835 400	- 156 300	- 5,22%	↓Oper (-40K) ↑Oper@ (20K) vers Bonne gouvernance et (-95K) vers Renforcer la participation au sein du secteur de la jeunesse conformément aux décisions prises par leurs organes statutaires

Diversité	4 830 600	4 795 900	4 795 900	- 34 700	- 0,72%	
Construire des capacités pour dialoguer	2 298 900	2 278 400	2 278 400	- 20 500	- 0,89%	↓Oper (- 4K) ↓Oper (-15K) vers Renforcer la cohésion sociale au sein du secteur de la jeunesse conformément aux décisions prises par leurs organes statutaires
Valoriser le patrimoine culturel et naturel	2 531 700	2 517 500	2 517 500	- 14 200	- 0,56%	↓Oper (-14K)
Participation	7 423 500	7 496 300	7 496 300	72 800	+ 0,98%	
Renforcer la participation	2 340 000	2 425 000	2 425 000	85 000	+ 3,63%	↓Oper (-10K) ↑Oper® (95K) de Promouvoir des compétences démocratiques au sein du secteur de la jeunesse conformément aux décisions prises par leurs organes statutaires
Renforcer la cohésion sociale	2 688 600	2 676 400	2 676 400	- 12 200	- 0,45%	↓Oper (- 27K) ↑Oper® (15K) de Construire des capacités pour dialoguer au sein du secteur de la jeunesse conformément aux décisions prises par leurs organes statutaires
Centres européens de la jeunesse	2 394 900	2 394 900	2 394 900			
Dépenses Générales d'Encadrement		- 72 500	- 126 500	- 126 500		
Dépenses Générales d'Encadrement (réduction réaffectée dans les lignes de programmes dans le projet de Budget)		- 72 500	- 126 500	- 126 500		↓Personnel®(1A) vers Conseil politique ↓Personnel (1B)
Organes directeurs, Services généraux et autres	85 451 800	84 094 800	83 410 100	-2 041 700	- 2,39%	
Organes directeurs et Services généraux	73 181 200	72 163 700	71 479 000	-1 702 200	- 2,33%	
Comité des Ministres	3 029 800	2 880 800	2 880 800	- 149 000	- 4,92%	↓ Personnel® (1B) vers Exécution des Arrêts ↓Oper (-100K)
Secrétaire Général, Secrétaire Général Adjointe et Cabinet	2 686 000	2 711 000	2 737 000	51 000	+ 1,90%	↓ Personnel (1B) ↑ Indemnité ancien SG (75K)
Protocole	916 900	916 900	916 900			
Présence extérieure	6 007 500	5 944 500	5 944 500	- 63 000	- 1,05%	↓Oper (-63K)
Communication	6 597 700	6 305 900	6 230 900	- 366 800	- 5,56%	↓Personnel (1 B) ↓Oper: re journalistes pour l'APCE(-167K) ↓ dotation au budget des publications (- 150K)
Conseil politique, Planification politique et Relations extérieures	3 539 900	3 432 400	3 417 300	- 122 600	- 3,46%	↑Personnel® (1A) de GME vers Conseil politique , (0,5A, 1B) de Planification politique vers Construire un avenir démocratique sûr et ↓Pers (1B) des Relations extérieures vers Grevio
Conseil juridique	1 320 800	1 320 800	1 320 800			
Audit interne et évaluation	1 219 100	1 316 600	1 316 600	97 500	+ 8,00%	↑Personnel (1A) ↑ Oper (25K)
Administration, Ressources humaines, Programme, Finances et Services linguistiques	15 396 100	14 999 400	14 843 800	- 552 300	- 3,59%	↓Personnel® (1A) vers Corruption , (1A) vers Grevio , ↓(2B) et réduction des dépenses de personnel (-325K) ↑Oper (26K)
Logistique	22 507 600	22 175 600	21 764 600	- 743 000	- 3,30%	↓Personnel (8B/C), ↓Oper (-447K)
Technologies de l'information	9 959 800	10 159 800	10 105 800	146 000	+ 1,47%	↓Personnel (1B), ↑Oper (200K)
Autres dépenses	12 270 600	11 931 100	11 931 100	- 339 500	- 2,77%	
Investissements	4 845 000	4 845 000	4 845 000			
Comité du personnel, Amicale et Tribunal administratif	592 800	592 800	592 800			
Provisions communes et autres	6 832 800	7 223 300	7 223 300	390 500	+ 5,72%	↑PJ provision (440K) ↓Oper (-50K)
Economies de personnel - "Plan Agora"		- 730 000	- 730 000	- 730 000		
AJUSTEMENTS A ALLOUER		1 140 000	1 840 000	1 840 000		
Ajustements obligatoires		1 140 000	1 840 000	1 840 000		
TOTAL DEPENSES	243 970 300	243 970 300	243 970 300			
Contributions des Etats membres	237 562 000	237 562 000	237 562 000			
Autres recettes	6 408 300	6 408 300	6 408 300			
TOTAL RECETTES	243 970 300	243 970 300	243 970 300			

Légende :

- ↑↓**Personnel** - Indique une augmentation ou diminution des crédits de personnel permanent ou temporaire, en précisant soit le nombre et grade du(es) poste(s) soit le montant correspondant.
- ↑↓**Personnel®** - Indique une augmentation ou diminution des crédits de personnel permanent ou temporaire résultant de redéploiement interne, en précisant soit le nombre et grade du(es) poste(s) soit le montant correspondant.
- ↑↓**Oper** - Indique une augmentation ou diminution des crédits opérationnels en précisant le montant correspondant.